

DEROULEMENT ET CONDITIONS DE PASSAGE DES EPREUVES DE L'EXAMEN

L'examen théorique se passe dans un organisme privé (SGS, LA POSTE etc....). Nous vous présenterons dès que vous le souhaitez. Cependant nous vous évaluerons afin de vous apporter les derniers conseils.

L'examen se passe dans une salle collective avec des tablettes. Chaque candidat passe son examen avec une série de questions différentes.

Votre pièce d'identité et votre convocation seront nécessaire.

Pour pouvoir passer l'examen pratique, il faut avoir obtenu l'examen théorique général du permis de conduire.

Quand ? Lorsque l'ensemble des compétences requises seront validées, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Votre pièce d'identité sera nécessaire. Le cas échéant pensez à votre livret d'apprentissage (en cas de conduite accompagnée).

Votre examinateur sera amené à effectuer le contrôle de ces documents avant le début de l'examen.

Vous allez être évalué sur un parcours qui comporte des passages en et hors agglomération. L'examineur va vérifier votre capacité à déceler les changements de situations sur la route et à vous y adapter.

Dans tous les cas il faudra conduire de façon académique et à allure soutenue sur route et sur autoroute. Votre examinateur vous donnera des directions simples ou un itinéraire avec panneaux (parcours autonome) afin de vérifier votre capacité à vous diriger sans danger.

Durant cet examen, des objectifs complémentaires à valider :

1 Test de vue :

L'examineur pourra par exemple vous demander de lire la plaque d'immatriculation de la voiture se trouvant devant vous, ou de lire une inscription sur un panneau pour vérifier votre vue.

2 Vérifications intérieures et extérieures :

Lors de votre passage à l'examen pratique du permis de conduire, l'inspecteur va vous demander de procéder à 2 vérifications, qui comptent pour 3 points :

3 Un arrêt de précision :

La réalisation d'un arrêt de précision devra être réalisé soit à l'occasion d'un arrêt imposé par la signalisation ou en utilisant un repère vertical précis et visible, selon les consignes de votre examinateur.

4 Une Manœuvre en marche arrière :

La réalisation d'une des 6 manœuvres en marche arrière choisie par l'expert qui détermine le moment (marche arrière en ligne droite ; marche arrière en arrondi ou en angle ; rangement en créneau ; rangement en épi ; rangement en bataille ; demi- tour)

On vous jugera surtout sur votre capacité à maintenir la sécurité pendant votre manœuvre et sur votre technicité.

L'épreuve du plateau moto

Le plateau moto est la première épreuve pratique du permis moto. Elle doit être validée pour pouvoir passer à l'épreuve circulation. L'examen plateau a pour but de montrer que vous avez une maîtrise et une technique suffisante pour évoluer en moto en toute sécurité.

Le plateau se compose de 5 épreuves différentes. Les 4 premières épreuves sont en pratiques et la 5ème est à l'oral : Les 12 fiches.

La première épreuve est notée « A » ou « B ». Les quatre épreuves suivantes sont notée A, B ou C. « C » est éliminatoire, cependant vous devez obtenir au moins 2 fois la note « A » à une des 5 épreuves.

Accessibilité plateau A2 : ETG en cours de validité et présentation d'une pièce d'identité et du permis de conduire (si autre catégorie déjà obtenue).

Accessibilité plateau A1 : ETG en cours de validité et présentation d'une pièce d'identité.

Permis moto : l'épreuve de la circulation

Pour avoir son permis moto, la circulation est la deuxième épreuve pratique qui doit être validée. La circulation a pour but de vérifier les connaissances et comportements nécessaires pour conduire une moto en toute sécurité au milieu d'autres usagers.

L'épreuve de circulation dure environ 30 minutes par candidat, y compris les tâches annexes (vérifications administratives, préparation matérielle, etc...)

L'épreuve de circulation lors du permis moto se déroule sur route. L'itinéraire comportera une partie en agglomération et une partie hors agglomération.

Lors de l'épreuve, le candidat précède, en moto, l'inspecteur du permis de conduire et son moniteur. Ils le suivent en voiture. L'inspecteur communique ses directives par radio, l'élève étant muni d'une oreillette dans son casque.

La conduite doit être dynamique mais sans excès, l'ensemble des règles du code de la route doivent être respectées.

Accessibilité circu A2 : Plateau en cours de validité et présentation d'une pièce d'identité et du permis de conduire (si autre catégorie déjà obtenue).

Accessibilité circu A1 : Plateau en cours de validité et présentation d'une pièce d'identité.